

Etat à :

Finances .....1.....  
Instruction .....  
Police .....2.....  
Travaux .....3.....  
Intérieur .....3.....  
Economie .....  
Prévoyance .....  
Militaire .....  
Chancellerie .....1.....

3211.gf **PROJET** 13.05.1986  
d'arrêté présenté par le département  
intérieur et agriculture.

Timbre du Conseil d'Etat

Sautier .....3.....  
Serv. légis. ....  
CIA ou CP .....  
Bur. habit. ....1.....  
Intéressés .....

Feuille d'avis ?  
OUI - NON  
  
Presse?  
OUI - NON

Presse:

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin  
sur le territoire de la commune de  
Puplinge

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Puplinge du  
25 mars 1986;  
vu le préavis de la Commission cantonale de nomenclature;  
vu le règlement sur la dénomination des artères et la  
numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

### A R R E T E

il est donné le nom de

chemin des Patenailles

(nom patois donné aux carottes)

à l'artère partant de la route de Cornière et aboutissant au chemin de la  
Brenaz.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1986.